

Fiche d'adhésion 2024 à GenOvis :

1- Identification de l'élevage

- ❑ Inscrivez vos coordonnées dans l'espace prévu à cette fin.
- ❑ **Les lettres de troupeau sont obligatoires pour les éleveurs d'animaux pur-sang désirant participer au programme GenOvis.** Si vous n'avez pas de lettres de troupeau, contactez la **Société canadienne d'enregistrement des animaux au 1-877-833-7110, poste 314** pour le service en français.
- ❑ **Le numéro d'identification ministériel (NIM) est obligatoire** pour obtenir la subvention offerte par les Réseaux Agriconseils couvrant en partie (taux variant selon la région) les frais du contrat de services-conseils. Si vous n'avez pas de NIM, contactez le centre de service du MAPAQ de votre région (1-866-680-1858, partout au Québec). **Nécessaire uniquement pour l'option 2.**
- ❑ Si vous êtes un vendeur d'animaux reproducteurs, veuillez l'indiquer à l'endroit prévu sur le formulaire. Pour ceux qui vendent des hybrides, veuillez indiquer le croisement de vos animaux. Cette information sera inscrite sur la liste des participants au programme GenOvis disponible sur notre site Internet afin d'aider les acheteurs de sujets reproducteurs évalués dans leur recherche.

2- Option d'adhésion

Deux options d'adhésion sont offertes au nouvel utilisateur du programme GenOvis, soit le service de base et le service d'accompagnement au nouvel adhérent.

Option 1 : Service de base

Inclus : L'accès au programme d'évaluation génétique GenOvis en ligne pour une année d'adhésion complète (1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024) ainsi que la documentation, le soutien technique nécessaire au bon fonctionnement et à la compréhension de programme, soit par courriel, soit par téléphone.

Coût : 288 \$ (plus taxes)

Option 2 : Service d'accompagnement au nouvel adhérent

Inclus : Une visite d'une demi-journée qui sera effectuée durant l'année d'adhésion (1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024) par un représentant de l'équipe génétique du CEPOQ.

Cette visite comprend :

- ❑ Une formation présentant les notions de base nécessaires au bon fonctionnement du programme GenOvis et à la compréhension des évaluations génétiques;
- ❑ Une visite du site Internet www.genovis.ca;

- ❑ Une démonstration du programme GenOvis en ligne ainsi que de son module d'accouplements et de traçabilité;
- ❑ De l'information concernant les outils électroniques permettant de faciliter la collecte de donnée;
- ❑ Une visite d'entreprise (à noter, qu'il n'y a pas de service-conseil offert pour d'autres sujets (alimentation, santé, ventilation, ...) que la génétique lors de cette visite);
- ❑ Et des réponses à vos questions, selon vos besoins.

Cette option vous permet également d'avoir accès gratuitement au programme d'évaluation génétique GenOvis durant la période d'adhésion ainsi qu'à la documentation et au soutien technique offert pour le service de base.

Coût : 698 \$ (plus taxes) et peut être admissible à la subvention offerte par les Réseaux Agriconseils. Les taux accordés varient de 50 % à 85 % selon les régions et un NIM est OBLIGATOIRE pour avoir droit à la subvention. L'équipe du CEPOQ communiquera avec le Réseau Agriconseils de votre région afin de recueillir l'information concernant les taux accordés et le montant devant être payé par le client vous sera transmis avant la visite.

3- Préférence(s) pour la réception des rapports

A- Langue des rapports

- ❑ Sélectionnez la langue qui sera utilisée pour la création de vos différents rapports.

B- Choix de correspondance

Un seul choix de correspondance doit être sélectionné dans cette section. Si le participant sélectionne plus d'un mode de correspondance, le CEPOQ sera dans l'obligation d'en retenir qu'un seul en favorisant soit l'envoi par courriel, soit le programme en ligne.

- ❑ En choisissant « Courriel », tous les rapports GenOvis vous seront expédiés par courrier électronique.
- ❑ En choisissant « Programme en ligne », vous devrez aller consulter vos rapports directement sur le site Web du programme GenOvis. Un courriel vous sera envoyé pour vous aviser que vos données ont été saisies et vous indiquera la date à laquelle vos rapports seront disponibles.
- ❑ En choisissant « Poste », tous les rapports GenOvis vous seront expédiés par la poste. **Des frais annuels de 38 \$ (plus taxes) seront chargés aux participants qui désirent recevoir leurs rapports par la poste.**

À noter que les choix de correspondance par courriel ou par le programme en ligne vous assurent d'obtenir vos rapports dans les meilleurs délais. La réception par la poste occasionne un délai minimal d'une semaine.

4- Intérêt pour le service de mesure à la ferme de l'épaisseur de l'œil de longe et de gras dorsal

- En répondant oui, vous serez automatiquement ajouté à la liste des éleveurs désirant obtenir le service.

- Pour plus d'informations sur la tarification du service et les exigences à respecter, veuillez vous référer au document explicatif ci-joint.**

5- En adhérant au programme vous vous engagez à :

Veillez lire attentivement chacun des points de cette section, car vous vous engagez à les respecter en adhérant au programme GenOvis. Toutes personnes ne respectant pas ces conditions risquent l'exclusion au programme pour une période déterminée en fonction de la nature de l'infraction.

6- Modalité de paiement de la contribution au développement génétique :

Votre contribution annuelle au développement génétique sera déterminée selon l'option d'adhésion choisie.

Option 1 : Service de base

Un paiement unique de 288 \$ + taxes = 331.13 \$ payable par chèque, AccèsD, virement Interac ou carte de crédit. Veuillez cocher le type de paiement sélectionné.

Option 2 : Service d'accompagnement au nouvel adhérent

Un paiement unique de 698 \$ + taxes (subvention disponible des Réseaux Agriconseils variant de 50 % à 85 % selon les régions). *Les détails de la facturation de ce service vous seront remis et le montant sera payable uniquement lors de la visite, par chèque, AccèsD, virement Interac ou carte de crédit.*

7- Frais additionnels pour l'utilisation du service de saisie de données du CEPOQ :

Des frais de saisie sont applicables pour les données d'agneaux transmises en format non électronique, soit les fichiers en version imprimable, comme les formats PDF et JPG, envoyés par courriel, ainsi que les documents papier envoyés par la poste et par télécopieur. **Ces frais ne sont pas inclus dans la contribution annuelle.**

Tarification applicable :

- Données « courantes » : 1,40 \$ par agnelage saisi (brebis et sa progéniture) jusqu'à concurrence de 700 \$/année civile.
- Données historiques : 1,40 \$ par agnelage saisi (brebis et sa progéniture) jusqu'à concurrence de 700 \$/année civile.
- Les données sont considérées comme « courantes » jusqu'à 8 mois suivants la date de la pesée 50 jours, après quoi elles sont considérées comme étant historiques, donc assujetties à un autre plafond de 700 \$ par année civile.

- **Des frais supplémentaires de 35,00 \$ par page d'agneaux à saisir (20 agneaux)** seront facturés lorsque les ID des parents ne seront pas complets sur les fiches de saisie. Les numéros ATQ doivent comporter les 9 chiffres et les tatouages doivent inclure les lettres d'éleveur, le numéro de régie et la lettre d'année.